



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
mardi 23 janvier 2018
Paris

Présents : François A MBOLET, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY, Stéphane RAVAILLE.

Excusés : Claudine METTAIE, Christine MIEGGE, François VELLAS.

Invité excusé : Yvon LE GALL.

1. Approbation du compte rendu du CA du 17 octobre 2017

Abstention : 0 Contre : 0 Le compte rendu est validé à l'unanimité des présents

2. Accueil de l'UIA de Poitiers

M. Samuel MOREAU, responsable du Pôle UIA, remercie le Président pour son invitation à participer aux travaux du CA, participation qui permet de s'informer davantage que lors de la réunion d'une AG. Ces liens permettent de corriger une certaine vision de l'union car pour certains adhérents l'UFUTA est quelque chose de très lointain.

3. Point financier

Le trésorier précise qu'en ce début d'année il y a encore peu de recettes. Suite à l'appel à cotisation 50% des structures ont envoyé leur cotisation sous les 8 jours suivants.

Un prélèvement indu (antivirus Mc Afee) a été effectué sur la carte CB de Françoise DAVID-SCIARA (carte sur le compte UFUTA). Le trésorier a annulé ce prélèvement mais la banque n'a pas exécuté l'opération.

L'UFUTA a changé de banque, les comptes sont désormais à la BNP

Dans le budget faire apparaître les sommes affectées aux prévisions (Réserve affectée) soit

5000 € Projet UFUTA Ambition 2020

3000 € Assises 2019

Demande de remboursement du billet d'avion Toulouse-Paris de François VELLAS qui avait acheté un billet non modifiable non remboursable moins cher et qui n'a pu être présent, la date initiale du CA de mars ayant été modifiée. Le CA se prononce sur le remboursement de ces frais soit 124 € 34

Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité des présents

4. Définition du Lien organique

La mission confiée à Jean-Louis CHEMIN doit permettre de comprendre et de mieux cerner les implications de ce lien qui se doit d'exister entre les structures adhérentes de l'UFUTA et les Universités. Une première interrogation se pose : savoir si ces dernières sont intéressées.

Les temps ont changé ; au début, les structures s'appuyaient sur les Universités, situation qui à ce jour ne semble plus beaucoup partagée. Dans les divers textes, aucune définition précise du lien organique n'existe. Quelle forme a pris concrètement ce lien ? Quel est l'engagement de l'Université référente ? quel est celui de l'UFUTA ?

M.Samuel MOREAU décrit la situation de l'UIA de Poitiers.

A l'origine ce sont les structures universitaires qui ont créé l'UFUTA. Le Comité scientifique pilotait le thème de recherche sous l'égide de l'Université. En créant la notion de lien organique, ce lien permettait à d'autres structures d'entrer dans l'UFUTA. Ce lien constitue la marque de l'UFUTA, elle nous permet de nous distinguer des autres organismes, UTA, universités populaires pour lesquelles ce lien avec les Universités n'existe pas.

Définir le contour : Lors de la création de l'UTL 34 à Agde, Mme URVOY a parlé de « convention ou reconnaissance effective ». Il existe 2 façons de concevoir ce lien : une restrictive et l'autre large. Dans une optique de développement il vaut mieux retenir une définition souple pour intégrer plus largement. Stéphane RAVAILLE souhaite que l'UFUTA s'implique dans la création du lien pour une structure, en relation avec la convention multipartite. Mais on constate que cette convention n'est absolument pas connue des maires, des Universités, ... Un état des lieux est nécessaire.

Un rapide tour de table des administrateurs permet d'éclairer les différentes situations :

Besançon, structure universitaire, s'inscrit dans le cadre du devoir de vulgarisation des Universités. L'Université Ouverte de Franche-Comté est un Service commun de l'Université de Franche-Comté, donc partie intégrante de l'Université. Il y a 2 CA, un dans le cadre du Service Commun avec le Président de l'Université, et un CA avec la partie associative. Actuellement se tiennent des pourparlers pour savoir si l'UO reste en l'état ou si on s'oriente vers la création d'un GIP dans lequel participerait l'association.

Agde, UTL 34, structure associative : a une convention avec l'Université de Montpellier ; un universitaire siège au CA de l'UTL. La présence est distendue mais la convention à durée illimitée reste valide.

UIA Poitiers, structure universitaire, au sein de l'Université. Le Président de l'Université accueille l'UIA en début d'année. L'UIA constitue un pôle au sein du Service UP PRO au même titre que les autres pôles (VAE,...). Au CA siègent 5 représentants universitaires. Pour ce qui concerne les frais, les coûts des enseignants sont intégrés dans les frais de fonctionnement.

Orléans, structure universitaire : l'UTL est un service de l'Université. L'actuel directeur a décidé de modifier les statuts actuels : la modification est soumise au service juridique de l'Université d'Orléans. Il existe un Conseil d'orientation, un groupe intergénération comprenant 6000 étudiants. Une action en direction des maires de certaines villes est menée, afin de saisir toutes les occasions propices à faire connaître la convention multipartite.

Association des UTLs de la région comprend 10 structures dont 9 ont une convention avec l'Université
Situation complexe

Boulogne sur Mer est devenue association, lien avec l'Université du Littoral et Côte d'Opale et auparavant avec Lille

Christian LATRY a pris la présidence de l'association après le décès du Président. Elle est hébergée dans les locaux de l'Université et compte 9 salariés.

Essonne est une association signataire d'une convention valable 5 ans renouvelable 2 fois, qui précise les obligations réciproques, et un avenant. Elle entretient un partenariat avec l'Université dont un délégué assiste à tous les conseils

Créteil La structure est proche de celle de l'Essonne. Créée en 1976 elle avait une première convention avec l'Université, ensuite avec l'Ecole vétérinaire. Elle reçoit une subvention de 20 000 € du département. Elle compte 1855 adhérents sur 24 sites en environ 10 sections.

Mayenne association dans un univers rural qui comprend 702 adhérents, qui n'a pas de salarié, qui fonctionne par l'engagement des bénévoles. Salles mises à disposition par la Ville de Mayenne, l'agglomération de communes, le centre hospitalier et le lycée général Lavoisier.

Le Mans : association depuis avril 2016, était structure universitaire auparavant avec une convention qui est actuellement remise à jour. Son siège est à l'Université qui met des locaux à disposition Elle a également un partenariat avec la Ville. Début 2018 elle compte 1822 adhérents.

Amiens : structure universitaire intégrée au Service de formation continue tout au long de la vie de l'Université de Picardie ; elle comprend 3 antennes.

Le Président souligne la très grande diversité des situations, simples, compliquées, complexes, avec une certaine fragilité dans certains cas. Il apparaît difficile d'avoir un lien organique type. Il suggère de demander aux dirigeants des structures de proposer une définition de ce lien, p ex dans une synthèse de 5-6 lignes.

Il précise quelques lignes directrices pour la suite des travaux :

Etre souple dans la définition mais être exigeant sur l'existence du lien. La convention multipartite doit être le socle des conventions.

Rédiger une lettre aux partenaires (AMF, CPU...) avant le prochain CA.

Mettre la définition du lien organique à la Journée des dirigeants, l'UFUTA doit prendre la responsabilité de mener la réflexion...

Comment ne pas éloigner de l'UFUTA une structure qui se crée et qui n'adhérerait pas à cause du lien : comment utiliser au mieux la notion de « partenaire accrédité » pendant 2 ans p ex.: Donner des pistes de réflexions en s'appuyant sur des exemples

Lors du CA du 15 mai : examen du projet de questionnaire élaboré par Jean-Louis CHEMIN et qui pourra être joint à la convocation.

Questions :

Concernant la subvention décidée pour le colloque d'Orléans (Jean-Louis CHEMIN).

Le Président propose de l'inscrire dans le cadre du projet associatif UFUTA Ambition 2020 avec mise dans les réserves. Il souhaite que cette action débouche sur un appel à projets. Cela nécessite l'élaboration de critères d'attribution, dont le pilotage est confié à François AMBOLET (pour le prochain CA)

Prochains axes de travail :

Inscrire la définition du lien organique dans l'ordre du jour du CA de la rentrée 2018

Accompagner la convocation pour la Journées des dirigeants d'un document demandant aux structures leur définition du lien organique en 5 lignes.

Elargir les signataires de la convention multipartite auprès de l'Associations des Régions, et l'Association des départements

Implication de la convention

Faire remonter aux partenaires les informations sur les UTL : rapports, statistiques, etc

Avoir un référent UFUTA dans chaque UTL-UTA ; l'indiquer dans la convocation à la Journée des dirigeants.

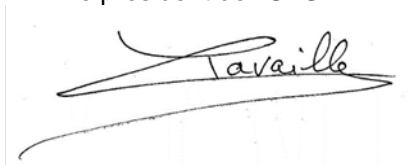
Samuel MOREAU remercie le Président de l'invitation à participer aux travaux du CA et précise que la discussion sur le lien organique était particulièrement intéressante.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE